

COMMUNE D'OISSERY
P R O C E S V E R B A L

Nbre de conseillers	L'an deux mil vingt et un, le 06 Février à 9 heures 30,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sans public avec retransmission en direct, pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid19 et pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Maire,
Présents : 16	
Votants : 18	
Date de Convocation	
02/02/2021	
Date d'affichage	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Ragon, David Michel, Mme Séverine Paulet-Almonecil, Mr Laurent Savouret, Mmes Sandrine Hery, Monique Gastellu, Mr Alex Ragoo, Mme Nadège Doublet, Mr Ernesto Vieira Rodrigues, Mme Mickaële Cabaret, Mr Thomas Viet, Mmes Frédérique Fileppi, Nathalie Bougard, Mr Fabrice Tupinier, Mme Carole Delfour-Goupil, Mr Nicolas Sprenger.
02/02/2021	<u>Absents excusés représentés</u> : Mme Katia Bonnefoy pouvoir donné à Mr Jean-Louis Ragon ; Mme Stéphanie Fiquet Martinez pouvoir donné à Mme Carole Delfour-Goupil.
	<u>Absent</u> : Mr Arnaud Geurts.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Ernesto Vieira-Rodrigues.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire commence la séance en demandant aux élus d'avoir l'obligeance d'éteindre leur téléphone portable.

Monsieur le Maire indique que ce conseil municipal ne comporte que deux points que celui du mois de mars prochain sera plus conséquent.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 2, nombre de mariages : 0, nombre de PACS : 0, nombre de décès : 2, le nombre de demandeur d'emploi : 117 au 15 janvier 2021.

Tarifs du centre de loisirs.

Monsieur le Maire expose que jusqu'à présent le périscolaire et le postscolaire avaient un tarif en sus de la journée du centre de loisirs du mercredi ou des vacances scolaires. Suite à une réorganisation il convient de revoir les tarifs et les plages horaires du centre de loisirs applicables à compter du 1^{er} mars 2021 pour un créneau horaire de 7 heures à 19 heures, de la façon suivante :

REVENU ANNUEL	Sans repas	Repas	Sans repas	Repas	Sans repas	Repas	Sans repas	Repas
Tarif/Par enfant	1 enfant	1 enfant	2enfants	2enfants	3enfants	3enfants	4enfants	4enfants
12804	3.44	7.50	3.40	7.30	3.38	7.08	3.06	6.76
12805<R<16463	4.57	8.62	4.11	7.81	3.79	7.49	3.40	7.30
16464<R<20464	6.19	10.24	5.73	9.43	4.92	8.62	4.11	7.81
20465<R<24695	6.99	11.04	6.19	9.89	5.38	9.08	4.57	8.27
24696<R<28810	8.61	12.66	6.99	10.69	6.19	9.89	5.38	9.08
28811<R<32926	10.23	14.28	8.61	12.31	6.99	10.69	6.19	9.89
32927<R<36927	11.45	15.50	10.58	14.28	8.61	12.31	6.99	10.69
36928<R<40928	12.45	16.50	11.80	15.50	10.58	14.28	8.61	12.31
40929<R<44929	13.45	17.50	12.80	16.50	11.80	15.50	10.58	14.28
44930<R<49390	14.45	18.50	13.80	17.50	12.80	16.50	11.80	15.50
49391<R<et plus	15.45	19.50	14.80	18.50	13.80	17.50	12.80	16.50

Les enfants pourront être déposés et pris en charge de 7 heures à 9 heures et ils pourront quitter la structure de 17 heures à 19 heures leur permettant de goûter tranquillement.

Ces tarifs augmentés que d'un euro sont plus intéressants pour les parents pour une journée complète tout inclus. La perte à l'année pour la collectivité est d'environ 820 euros. Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille et il y a 11 tranches.

Le fait d'augmenter la plage horaire, la caisse d'allocations familiales subventionnera la collectivité sur une base de 10 heures, permettant de baisser les tarifs des inscriptions tout inclus et d'avoir une perte moindre pour la collectivité.

Monsieur Nicolas Sprenger Conseiller Municipal demande quels étaient les anciens horaires ?

Monsieur le Maire répond que les horaires de la garderie sont de 7 h à 8 heures 30 le matin et de 16 h 30 à 19 h le soir et donc de 8 heures 30 à 16 heures 30 pour le centre de loisirs.

Monsieur Nicolas Sprenger demande pourquoi ne pas augmenter un peu les tarifs pour ne pas avoir de perte ?

Monsieur le Maire répond qu'avec la conjoncture actuelle il ne faut pas augmenter les tarifs.

Monsieur Nicolas Sprenger demande s'il n'est pas possible de lisser ?

Monsieur le Maire répond qu'il faut que ce soit équitable et il fait procéder au vote.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Demande de retrait de la commune de Gesvres le Chapitre du Syndicat Intercommunal pour les Lycées du Canton de Dammartin en Goële.

Monsieur le Maire expose que la commune de Gesvres le Chapitre n'ayant plus d'enfants scolarisés aux Lycées du Canton de Dammartin en Goële elle demande de se retirer du Syndicat Intercommunal pour les Lycées du canton de Dammartin en Goële, lequel a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire indique que chaque commune membre doit se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Question Diverses

Bilan 2020 de la médiathèque :

Monsieur le Maire fait le point annuel de la médiathèque :

- . La structure a été fermée du 19 mars 2020 au 16 mai 2020,
- . Mise en place d'un biblio-drive du 26 mai au 30 juin,
- . Réouverture de la structure le 1^{er} juillet avec toutes les recommandations sanitaires,
- . Fermeture pour raison de congés du 08 août au 29 août,
- . La structure a été à nouveau fermée suite à l'annonce gouvernementale à compter du 31 octobre,
- . Mise en place d'un biblio-drive à partir du 4 novembre,
- . Réouverture de la structure le 28 novembre.
- . Il y a 294 lecteurs,
- . 970 lecteurs se sont présentés,
- . 3447 ouvrages ont été prêtés,
- . Le fonds est constitué de 5095 documents dont 1900 ouvrages sont prêtés par la médiathèque départementale,
- . L'atelier avec les classes sur « l'école d'autrefois » a du être interrompu mais il va reprendre.

Projets 2021 de la médiathèque :

Monsieur le Maire informe qu'un projet « lire au jardin » est programmé sur avril/mai 2021. Un espace agréable va être aménagé dans le jardin de la médiathèque avec l'installation de tables, transats et des lectures à voix haute seront organisées.

Madame Nadège Doublet Conseillère Municipale, informe que les vendredis et samedis à compter de juin ou d'octobre un « café littéraire » sera organisé avec également des lectures à voix haute.

Monsieur le Maire remercie tous les élus qui participent aux activités et projets de la médiathèque ainsi que les deux bénévoles. Une bénévole a déménagé mais une nouvelle bénévole est venue pour la remplacer.

Travaux :

Monsieur le Maire informe que les travaux d'assainissement devraient se terminer d'ici la fin du mois de février.

Monsieur le Maire informe que GRDF doit réaliser de gros travaux du nord au sud de la commune. Une réunion s'est déroulée avec tous les prestataires ainsi que Keolis. Un maximum de travaux en forage a été demandé afin d'éviter de couper la circulation notamment pour les bus. Les rues Charles Hildevert et des Chevaliers devront être fermées, la RD 41 devant la mairie sera par conséquent ouverte à la circulation mais un agent communal sera présent aux entrées et sorties des écoles à raison d'un quart d'heure avant et après les horaires de l'école, pour la traversée des enfants. Le coût salarial sera remboursé par GRDF.

Madame Frédérique Fileppi Conseillère Municipale, demande comment cela va se passer avec la modification des horaires des classes liée aux mesures gouvernementales ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, il convient de prévoir ½ heure et non ¼ d'heure.

Monsieur Nicolas Sprenger ajoute qu'il faut effectivement prévoir ½ heure pour les entrées et les sorties de classes.

Monsieur le Maire indique qu'il va falloir recruter un agent pour les traversées.

Monsieur Ernesto Vieira Rodrigues Conseiller Municipal, indique que les traversées pourraient être réalisées par les élus.

Monsieur le Maire répond que les élus ont des obligations professionnelles.

Madame Nathalie Bougard Conseillère Municipale, propose son aide pour rechercher un agent.

Cantine :

Monsieur le Maire informe que la nouvelle réglementation de la cantine scolaire, liée à la crise sanitaire est une distanciation de 2 mètres entre chaque groupe. La cantine du groupe scolaire étant trop petite vu le nombre de classes, il y aura deux services en cantine et un service dans la salle polyvalente de la mairie.

La société API qui livre les repas prête un four pour la salle polyvalente et il va falloir faire l'acquisition d'un lave vaisselle.

Les quatre agents de la cantine seront répartis en deux groupes (2 à la cantine et 2 dans la salle polyvalente).

Accès cabinet médical :

Madame Carole Delfour-Goupil Conseillère Municipale demande où en est sa demande de problématique d'accès pour les personnes à mobilité réduite au cabinet médical ?

Monsieur Ernesto Vieira Rodrigues répond qu'il s'est rendu sur place accompagné du responsable du service technique de la commune et il semblerait que cet accès n'appartienne pas à la mairie. Par conséquent il n'est pas possible de prévoir un aménagement.

Monsieur le Maire se propose de se rendre sur place pour savoir s'il est possible d'envisager quelque chose.

Cabinet médical :

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle infirmière arrive sur la commune.

Stationnement :

Madame Carole Delfour-Goupil informe que régulièrement un gros camion est stationné entre la rue Claude Monet et la rue Adrien Chaigneau occasionnant une très mauvaise visibilité avec un risque d'accident.

Monsieur le Maire répond qu'il va se rendre sur place.

Madame Sandrine Hery Adjointe au Maire ajoute que sur la rue Saint Germain c'est un bus qui est souvent mal stationné rendant cet endroit accidentogène.

Tableaux numériques et informatiques :

Madame Séverine Almonecil Paulet Adjointe au Maire informe que la demande de subvention déposée dans le cadre de l'acquisition de tableaux numériques et informatiques pour le groupe scolaire, a été refoulée au motif qu'il y avait trop de demandes. Une nouvelle délibération sera proposée au conseil municipal du mois de mars prochain afin de déposer un nouveau dossier.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures.